



EXTRAIT

Du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Nancy

— 7 AVR 2010

Le Maire de la Ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial est arrêtée comme suit :

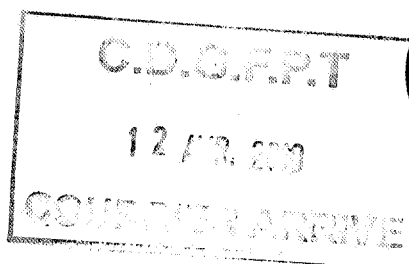
- **Madame Nicole GOURDANGE** – Secrétariat de M. le Maire
- **M. Jean-Marc MORIN** – Direction Administrative et Financière du Pôle Culture et Animations

Art. 2 : Le Directeur Général des services de la Ville de NANCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée



Simone AUBERT





EXTRAIT

Du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Nancy

- 7 AVR 2010

Le Maire de la Ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°95-29 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux supérieurs ;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial supérieur est arrêtée comme suit :

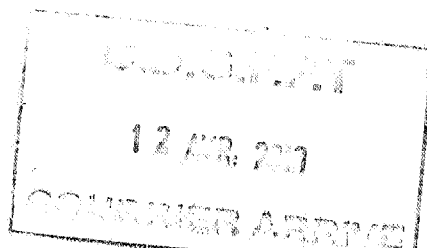
- **M. Philippe ROME** – Production Florale

Art. 2 : Le Directeur Général des services de la Ville de NANCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée


Simone AUBERT





EXTRAIT

Du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Nancy

- 7 AVR 2010

Le Maire de la Ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier des rédacteurs territoriaux;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26mars 2010

ARRETE

Art. 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial est arrêtée comme suit :

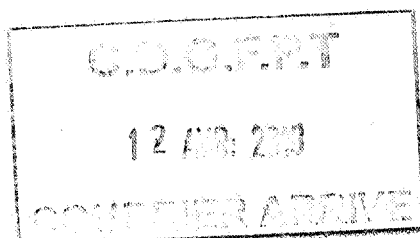
- Mme Corinne PERRIN – Qualité Cadre de Vie
- Mme Patricia LEBRUN – Service des Assemblées
- M. Jean-Luc PERNIN – Direction de l'Enseignement

Art. 2 : Le Directeur Général des services de la Ville de NANCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée



Simone AUBERT





EXTRAIT

Du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Nancy

7 AVR 2010

Le Maire de la Ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°95-952 du 25 août 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux ;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

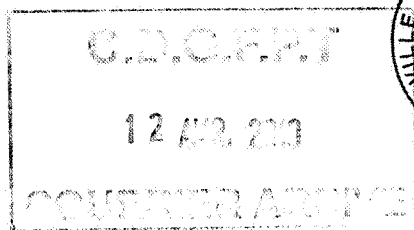
VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste d'aptitude au grade de **contrôleur territorial de travaux** est arrêtée comme suit :

- M. Maurice GILEWICZ – Musée des Beaux Arts
- M. Georges NAUDIN – Centre Technique Municipal
- M. Gérald DIDIER – Musée Lorrain
- M. Thierry DRON – Direction du Centre technique Municipal
- Mme Mariette KAROTSCH – Services des Courriers

Art. 2 : Le Directeur Général des services de la Ville de NANCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Simone AUBERT



EXTRAIT

Du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Nancy

- 7 AVR. 2010

Le Maire de la Ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

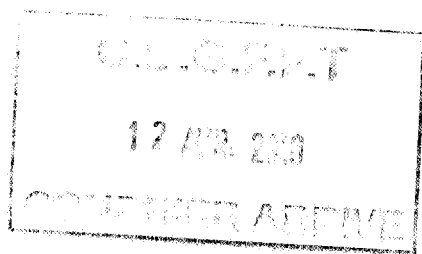
VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est arrêtée comme suit :

- Bruno GEOFFROY – Espaces verts entretien
- Michel JONES - Salles de sports et gymnases
- François BOURDON – Salles de sports et gymnases
- James BERTIN – CTM Electricité fêtes

Art. 2 : Le Directeur Général des services de la Ville de NANCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Simone AUBERT



EXTRAIT

Du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Nancy
—
- 7 AVR. 2010

Le Maire de la Ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial est arrêtée comme suit :

- **Madame Anne-Marie HOCHET - MAITRE** – Direction Sûreté, Sécurité des espaces Publics

Art. 2 : Le Directeur Général des services de la Ville de NANCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Simone AUBERT

